

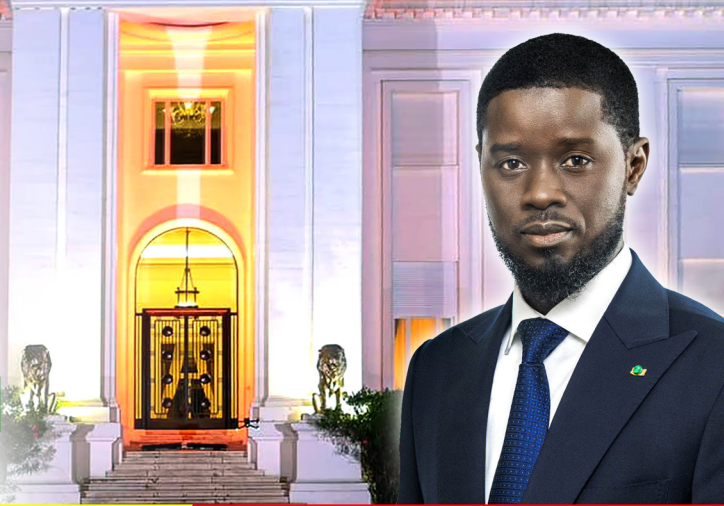


PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres N°12

MERCREDI 8 AVRIL 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 08 avril 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

En introduction, le Chef de l'Etat réitère, dans le contexte des célébrations de la fête de Pâques, son message de félicitations et de solidarité, à l'endroit de la Communauté chrétienne, avant de poursuivre sa communication axée sur les points suivants :

CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE NATIONALE

Le Président de la République rappelle que le Sénégal a célébré, le 04 avril 2026, dans la communion et la fierté collective, le 66ème anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. Il salue le succès retentissant des célébrations sur l'étendue du territoire national, marqué par la délocalisation, à Thiès, de la prise d'armes et du Grand défilé national sous sa présidence, en présence de son homologue de la République gabonaise, le Président Brice Clotaire Oligui NGUEMA, invité d'honneur de la manifestation.

Il remercie et félicite les populations de la Région de Thiès, les autorités administratives et l'ensemble des maires et élus locaux, pour leur accueil chaleureux et leur mobilisation remarquable, ayant permis la réussite de cet évènement exceptionnel de l'agenda républicain.

Le chef de l'Etat félicite également le Ministre des Forces armées, le Chef d'Etat-major général des Armées, le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire et l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour la bonne organisation qui témoigne de leur professionnalisme et de leur exemplarité reconnus. Il exprime son engagement à renforcer la présence dans les territoires, l'équipement, la modernisation et l'excellence des FDS, pour asseoir un Sénégal souverain, dans un monde en pleine mutation.

Enfin, il rappelle au Gouvernement, dans l'optique de territorialisation de l'action de l'Etat, la nécessité de poursuivre la mise en application de la doctrine de délocalisation des activités de célébration, avec le déploiement maîtrisé du Programme spécial de réalisation d'infrastructures dans les régions et chefs-lieux désignés hôtes.

EXPLOITATION ET RÉGULATION DES AUTOROUTES

Le Président de la République fait observer que la réalisation et l'exploitation des autoroutes participent au désenclavement des zones de production, à la qualité de l'aménagement du territoire, à l'accélération de l'urbanisation et à l'amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine.



Dans cette dynamique, il salue l'état d'avancement des travaux de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack, exécutés à hauteur de 92%. Il demande, à cet effet, au Ministre des Infrastructures de prendre les dispositions pour la mise en service des axes entièrement achevés de la nouvelle Autoroute Mbour-Fatick-Kaolack, la section Mbour-Thiadiaye en particulier. Au demeurant, le Chef de l'Etat prescrit d'accélérer les travaux du tronçon Thiadiaye-Kaolack et ceux relatifs à l'Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis et d'améliorer la circulation et la sécurité routière sur l'axe Dakar-Thiaroye-Rufisque-Toglou-Kirène-Malicounda-Mbour.

Enfin, il donne instruction au Ministre des Infrastructures de proposer un cadre intégré de gouvernance et de régulation des autoroutes en exploitation au Sénégal.

GOVERNANCE DES TRANSPORTS TERRESTRES

Le Président de la République souligne que la sécurité routière et la modernisation de la gestion des transports terrestres, doivent rester des priorités du Gouvernement, en relation avec les acteurs du sous-secteur, avant de constater une récurrence des grèves cycliques dans les transports routiers, qui entrave la circulation des personnes et des biens et freine les activités économiques.

Rappelant l'impératif de cultiver l'écoute, le dialogue et le sens élevé des responsabilités dans le respect des lois et règlements, il relève l'urgence de renforcer le dialogue social entre l'Etat et les acteurs des transports routiers, en vue de bâtir un pacte durable pour le retour immédiat au fonctionnement normal et intégral des transports routiers.

Réitérant son attachement à la bonne gouvernance des transports routiers, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de veiller, avec le Ministre chargé des Transports terrestres, à l'application effective et inclusive des recommandations des états généraux des Transports.

Il souligne l'impératif d'assurer un contrôle routier optimal et de veiller au respect scrupuleux du Code de la Route et de la réglementation de la circulation des différentes catégories de véhicules de transport public. A cet égard, il rappelle au Gouvernement l'urgence d'accélérer la mise en œuvre des programmes de renouvellement des véhicules de transport et d'améliorer l'efficacité du système de transport collectif, avec le renforcement des parcs de la société « Dakar Dem Dik » et du Bus Rapid Transit (BRT), de même que ceux détenus par les associations et opérateurs privés agréés.

Le Président de la République demande au Gouvernement de veiller au fonctionnement performant du TER, des Chemins de Fer du Sénégal (CFS) et des Grands Trains du Sénégal (GTS), dans une perspective de développement optimal du transport urbain et interurbain multimodal.

Enfin, il donne instruction au Ministre des Transports terrestres de lui présenter, avant la fin du mois d'avril 2026, un Rapport exhaustif sur les contraintes et les perspectives de transformation inclusive des transports routiers au Sénégal, intégrant un calendrier précis.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUIVI DE L'INTÉGRATION, DE LA COOPÉRATION ET DES PARTENARIATS

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il présidera, le jeudi 09 avril 2026, la Rentrée solennelle du Barreau, avant d'effectuer une tournée économique dans la Région de Kolda du 12 au 14 avril 2026.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

RÉFORME DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)

Abordant le rôle du capital humain dans la politique de transformation du Sénégal, le Premier Ministre a présenté le projet de réforme de l'École nationale d'Administration. Ce projet contribuera à la formation des ressources humaines, hautement qualifiées, susceptibles de conduire efficacement les politiques publiques arrimées à la Vision 2050 et à préserver la crédibilité de cette institution, véritable ascenseur social et levier de cohésion nationale et de démocratisation de l'accès aux hautes fonctions de l'État.

Face aux limites du décret n°2011-1704 du 06 octobre 2011 portant création de l'ENA et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement et aux impératifs de transformation systémique consistant à réinventer le profil adéquat du manager public, le Premier Ministre a proposé une réforme selon une approche globale, anticipative, inclusive et intégrée, favorisant une synergie d'actions pour des objectifs de modernité et de performance. Pour ce faire, il a annoncé la mise en place d'un Comité de pilotage, placé sous la supervision du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, intégrant les acteurs clés, pour conduire ladite réforme. Ce Comité, cadre permanent de concertation, élargi à l'ensemble des acteurs concernés, engagera des concertations et formulera des propositions alignées aux politiques publiques des différents secteurs.

Le Premier Ministre a donné des indications non seulement relatives aux réformes juridiques et institutionnelles, mais également aux réformes pédagogiques et scientifiques, notamment l'élaboration d'un projet de décret abrogeant et remplaçant le décret régissant l'ENA, la modernisation des outils de gestion, l'augmentation des ressources financières et leur rationalisation, la nouvelle configuration des sections, la modernisation du matériel d'enseignement permettant de mettre le numérique au centre des enseignements, la mise en place de l'Institut de Formation à Distance (IFD) ainsi que l'adaptation au système LMD et l'ouverture d'un parcours doctoral.

NOUVELLE DOCTRINE DU SECTEUR INFORMEL

Rappelant que l'économie informelle est une fragilité structurelle de notre modèle de développement, le Premier Ministre a estimé que la formalisation du secteur dit « informel » est à la fois une condition de notre compétitivité et un défi. Cette économie est caractérisée par une faible productivité, une assiette fiscale étroite, une couverture sociale insuffisante et un pilotage institutionnel fragmenté. Il s'y ajoute que la Stratégie nationale intégrée de Formalisation de l'Économie informelle (SNIFEI 2022-2026) n'a pas produit l'ensemble des résultats escomptés.

Par conséquent, le Premier Ministre a ordonné une évaluation indépendante rigoureuse de cette stratégie, devant conduire à une stratégie rénovée, reposant sur une nouvelle doctrine incitant fortement à la formalisation et sanctionnant les situations de fraude organisée. De ce point de vue, la formalisation ne sera plus une contrainte, a-t-il-estimé, mais un levier de compétitivité, de création d'emplois décents et de transformation structurelle de notre économie.

Le Premier Ministre a procédé à la typologie de l'informel en quatre (04) catégories, à savoir l'informel de survie, l'informel de transition, l'informel d'optimisation et l'informel illicite. Il



a retenu l'alignement des dispositifs d'appui et l'approche interministérielle ainsi que des arbitrages stratégiques notamment l'opérationnalisation effective du statut de l'entrepreneur, l'immatriculation comme condition d'accès aux avantages publics, une protection sociale visible et accessible et, enfin, une lutte renforcée contre la fraude organisée.

Dès lors, le Premier Ministre a demandé au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, de lui soumettre, dans un délai de quinze (15) jours, une proposition d'organisation d'un Conseil interministériel dédié à la formalisation. Ce Conseil devra permettre l'adoption d'une stratégie nationale renouvelée, assortie d'une feuille de route opérationnelle, d'objectifs chiffrés par ministère et d'arbitrages budgétaires et réglementaires clairs.

LE PROJET DE RESTRUCTURATION GLOBALE DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN (RTC)

Le Premier Ministre a annoncé que le projet de restructuration globale du Réseau de Transport en Commun de Dakar (RTC), d'un montant total de 267 milliards de FCFA et piloté par le Conseil exécutif des Transports urbains durables de Dakar (CETUD), est une initiative structurante pour la mobilité urbaine de la capitale. Il permettra de réorganiser le réseau de bus pour mieux connecter les usagers aux transports de masse, d'améliorer la desserte des zones périphériques et de déployer des bus à faible émission. Ce projet prévoit également le déploiement d'infrastructures modernes, l'acquisition d'un matériel roulant de qualité ainsi que la professionnalisation des opérateurs du secteur.

Pour le Premier Ministre, la mise en œuvre dudit projet exige une impulsion décisive pour lever les derniers obstacles. Après avoir identifié les blocages opérationnels qui freinent son démarrage effectif, le Premier Ministre a donné instruction au Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération et au Ministre des Finances et du Budget, de prendre, sans délai, toutes les dispositions nécessaires pour lever ces obstacles et permettre le démarrage effectif du projet.

Enfin, il a demandé au Ministre des Infrastructures, au Ministre des Transports terrestres et aériens, au Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire et au Ministre des Forces armées, après concertation, de lui présenter un avis sur la faisabilité du Stade de Ouakam sur le site de l'Ancienne Piste.



AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

• Le Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines et le Ministre des Finances et du Budget ont fait une communication conjointe sur l'impact de la guerre au Moyen-Orient sur l'approvisionnement et l'évolution des prix des produits pétroliers et de l'électricité.

• Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public a fait une communication portant sur la présentation du projet de loi portant Code du Travail et du projet de loi portant Code de la Sécurité sociale.

Marie Rose Khady Fatou FAYE

*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*